



## CONSEIL

### Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

### Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

#### Suite que le Conseil est invité à donner

En application de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil est invité à élire six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) parmi les États membres de la FAO pour un mandat de trois ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026) selon la répartition suivante:

- deux pays de la liste A;
- un pays de la liste C;
- deux pays de la liste D;
- un pays de la liste E.

Les États membres souhaitant se présenter sont invités à remplir et signer le formulaire de présentation de candidature ci-joint et à en envoyer une copie scannée au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, à l'adresse [FAO-Council@fao.org](mailto:FAO-Council@fao.org), au plus tard le **lundi 27 novembre 2023 à 12 heures**.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Rakesh Muthoo  
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil  
Tél.: +39 06570 55987  
Courriel: [CSG-Director@fao.org](mailto:CSG-Director@fao.org)

1. Aux fins de l'élection au Conseil d'administration du PAM, les États membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E)\*, qui figurent sur la page web du Conseil, dans la colonne «Information supplémentaire»:

[<http://www.fao.org/about/meetings/council/cl174/fr/>].

2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2026, afin de remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2023, à savoir l'Argentine (liste C), le Guatemala (liste C), la Hongrie (liste E), l'Irlande (liste D), l'Italie (liste D) et le Maroc (liste A).

3. Les membres sortants sont rééligibles.

4. Un formulaire de proposition de candidature figure à l'*annexe A*.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2023	Argentine (C) <sup>1, 2</sup> Guatemala (C) <sup>3</sup> Hongrie (E) Irlande (D) <sup>4</sup> Italie (D) <sup>5</sup> Maroc (A)	Chine (B) Japon (D) Lesotho (A) Mexique (C) Pologne (E) Royaume-Uni (D)
31 décembre 2024	Bangladesh (B) <sup>6</sup> États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) <sup>7</sup> Pays-Bas (D) Pérou (C) Sénégal (A)	Fédération de Russie (E) France (D) <sup>9</sup> Ghana (A) Inde (B) République de Corée (B) Suède (D)
31 décembre 2025	Allemagne (D) Arabie saoudite (B) Brésil (C) Canada (D) Gabon (A) <sup>8</sup> Kenya (A)	Australie (D) Espagne (D) Éthiopie (A) Iran (République islamique d') (B) Mauritanie (A) Panama (C)
31 décembre 2026	...(A) ...(A) ...(C) ...(D) ...(D) ...(E)	Chine (B) Japon (D) Pologne (E) République dominicaine (C) Royaume-Uni (D) Zambie (A)

<sup>1</sup> Le Guatemala et l'Argentine se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Guatemala siégera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et l'Argentine du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

<sup>2</sup> Siège occupé par roulement et qui revient à un pays de la liste C pour la période 2021-2023, à savoir l'Argentine. (Ce siège occupé par roulement reviendra à un pays de la liste C lors du quatrième mandat [2021-2023]; de la liste A lors du cinquième mandat [2024-2026]; et de la liste B lors du sixième mandat [2027-2029]).

<sup>3</sup> Le Brésil et le Guatemala sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Brésil siégera du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 et le Guatemala du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

<sup>4</sup> Le Danemark est convenu de partager avec l'Irlande un siège soumis à l'élection du Conseil: l'Irlande siégera en 2023.

<sup>5</sup> La Norvège est convenue de partager avec l'Italie un siège soumis à l'élection du Conseil: l'Italie siégera en 2023.

<sup>6</sup> Le Bangladesh et l'Iran sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Bangladesh siégera du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 et l'Iran du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Suite à l'élection par le Conseil économique et social de l'Iran (1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025), les pays de la liste B sont convenus que le Bangladesh prendrait la suite de la République islamique d'Iran au siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

<sup>7</sup> L'Iran et le Koweït sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Iran siégera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et le Koweït du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

<sup>8</sup> Le Gabon et le Tchad sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Gabon siégera du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2024 et le Tchad du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2025.

<sup>9</sup> La Finlande a été élue au Conseil d'administration pour reprendre le mandat de la France, qui n'était pas arrivé à son terme, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

## Annexe A

**Formulaire de proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM**

---

(à présenter lundi 27 novembre 2023 à 12 heures au plus tard)

Destinataire: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil      Date: .....  
Via delle Terme di Caracalla, bureau A-140<sup>1/</sup>

Le délégué de ..... (État membre de la FAO)

(signature) .....

propose la candidature de ..... pour la liste .....<sup>2/</sup>

.....

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat  
1<sup>er</sup> janvier 2024 - 31 décembre 2026.

Le délégué de ..... (État membre de la FAO)

(signature) .....

accepte cette candidature.

---

<sup>1/</sup> Copie scannée à envoyer par courrier électronique à l'adresse [FAO-Council@fao.org](mailto:FAO-Council@fao.org).

<sup>2/</sup> A, C, D ou E, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2024-2026 sont les suivants:  
deux sièges sur la liste A, un siège sur la liste C, deux sièges sur la liste D et un siège sur la  
liste E.